

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 5 juillet 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Jean-Mathieu Desmarais
Mannix Marion

M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017

**2017-0705-
231**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2017

**2017-0705-
232**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2017, soit:

92 chèques émis:	521 212,88 \$
87 paiements électroniques (dépôts directs):	<u>290 738,73</u>
179 paiements	811 951,61 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2017-0705-
233**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 73 491,23 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Jean-Marc Lussier:

M. Lussier demeurant au 151, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, demande au Conseil municipal s'il est vrai qu'il se trouve en zone rouge et est-ce que ça l'empêche de construire.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lussier qu'il demandera à M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement, de s'informer et de le rappeler. M. Bellemare invite M. Lussier à laisser son numéro à la fin de la présente séance.

M. Réjean Morin:

M. Morin demeurant au 552, chemin Saint-Jean, Saint-Paul, demande au Conseil municipal s'il peut ajouter de la terre sur sa terre agricole sans contacter la CPTAQ.

M. le maire, Alain Bellemare, invite M. Morin à communiquer avec M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement, afin de valider avec lui la réglementation en cours concernant ce type d'activité.

M. Réjean Morin:

Comme deuxième question, M. Morin demande au Conseil municipal s'il y a des possibilités que son projet d'agrandissement de la ferme se réalise.

M. le maire, Alain Bellemare, explique à M. Morin la complexité du règlement de contrôle intérimaire et s'engage à sonder les autres maires sur le sujet lors de leur prochain rencontre des maires.

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-33-2017 Re: Offre de services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode de planage-pavage et resurfaçage de l'îlot Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel

**2017-0705-
234**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services professionnels de laboratoire de la firme Solmatech inc. dans le cadre de la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode de planage-pavage et resurfaçage de l'îlot Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel;
- 2- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant de 6 030 \$ plus les taxes applicables soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément au bordereau de soumission daté du 19 juin 2017;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Pelland, ingénieur, chargé de projet de la firme Solmatech inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-34-2017 Re: Offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour la stabilisation des pentes d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry

2017-0705-235

Considérant l'aggravement de la problématique de l'affaissement d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé la réalisation d'une étude géotechnique en novembre 2016 et en a pris connaissance en comité plénier de juin 2017;

Considérant la nécessité de recourir à une firme d'ingénierie pour la confection des plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux;

Considérant que le coût des travaux, selon la méthode de stabilisation retenue, peut atteindre 225 000 \$;

Considérant que la firme Efel experts-conseils, 97, rue de la Couronne, Repentigny, propose un échéancier réalisable et plausible du processus de réalisation des travaux de stabilisation s'établissant comme suit:

- Relevé topographique: semaine du 17 juillet
- Plans et devis préliminaires: 4 août
- Plans et devis définitifs: 18 août
- Appel d'offres: 22 août au 7 septembre
- Octroi: 20 septembre
- Travaux: environ 3 semaines

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Efel experts-conseils de Repentigny, se détaillant comme suit:

- Relevé topographique : 1 500 \$
- Plan et devis : 8 500 \$
- Appel d'offres : 1 000 \$
- Surveillance des travaux : 10 500 \$

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services professionnels de la firme Efel experts-conseils, dans le cadre de la préparation des plans, devis, documents d'appels d'offres et surveillance des travaux pour la stabilisation des pentes d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry;
- 2- Que les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant forfaitaire de 21 500 \$ plus les taxes applicables soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 22 juin 2017;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Vincent Lauzon, ingénieur de la firme Efel Experts-conseils.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-35-2017 Re: Climatisation du Pavillon du parc Amyot

2017-0705-236

Considérant le besoin de climatisation du Pavillon du parc Amyot;

Considérant qu'il y a lieu d'installer 2 climatiseurs de 18 000 btu pour les salles et un de 9000 btu pour le bureau incluant les cages de protection pour les condenseurs;

Considérant les propositions reçues auprès de deux fournisseurs;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de Climatisation C. Bédard (1995) inc. et autorise la fourniture et l'installation de 3 unités de climatisation au Pavillon du parc Amyot pour un montant de 12 060 \$ plus les taxes applicables,
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-36-2017 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode planage-pavage et resurfaçage de l'îlot Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel"

2017-0705-237

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul a procédé à une demande de soumissions via le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Considérant que les services administratifs ont analysé les soumissions reçues, lesquelles se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Montant avant taxes
9306-1380 Québec inc. M. Jean-Gabriel Gagnon 399, chemin Forest, Saint-Paul	228 758,50 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) M. Patrick Plante 475, chemin Forest, Saint-Paul	251 415,00 \$

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adjuge le contrat de "travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode planage-pavage et resurfaçage de l'îlot Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel" à l'entreprise 9306-1380 Québec inc., suivant les prix apparaissant au bordereau des prix de la formule de soumission, totalisant la somme de 228 758,50 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que l'entrepreneur fournisse le document d'assurance requis par l'article 14.3 du devis;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-37-2017 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Construction d'une conduite de refoulement - 185-197, boulevard Brassard"

2017-0705-238

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte réaliser des travaux de construction d'une conduite de refoulement pour desservir la propriété située au 185-197, boulevard Brassard;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour lesdits travaux;

Considérant les propositions reçues se détaillant comme suit:

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Denis Malo et Fils inc. 57, boulevard Brassard Saint-Paul	27 149,70 \$
BLR excavation, division de Terrassement BLR inc. 1050, rue de la Visitation Saint-Charles-Borromée	34 580,19 \$
Les Entreprises Michel Chartier inc. 340, chemin du Village Saint-Pierre Nord Joliette	30 354,00 \$

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition et adjuge le contrat de construction d'une conduite de refoulement - 185-197, boulevard Brassard à l'entreprise Denis Malo et Fils inc., pour une somme de 27 149,70 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant le bordereau des prix de la formule de soumission soumise;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement de la garantie d'exécution du contrat au montant de 2 000 \$;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que l'entrepreneur fournisse le document d'assurance requis par les articles 27.3 et 27.4 du devis;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-25-2017 Re: Embauche d'une surveillante de plateau/conciergerie

2017-0705-239

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Carolane Fréchette afin de compléter l'équipe de surveillance de plateaux, la conciergerie, la surveillance de la patinoire ainsi que l'entretien de la patinoire, conformément au rapport LO-25-2017;
- 2- Que cette personne soit rémunérée selon le taux du salaire minimum décrété, soit 11,25 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'une camionnette Chevrolet Silverado 2017 - Modification de la résolution 2017-0503-151 - Emprunt au fonds de roulement

2017-0705-240

Considérant que la somme versée pour l'acquisition de la camionnette Chevrolet Silverado 2017 est de 38 968,87 \$ taxes nettes et s'avère supérieure à celle prévue par la résolution 2017-0503-151;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal modifie la résolution 2017-0503-151 en ce qui a trait au financement de l'acquisition de la camionnette Chevrolet Silverado 2017 et autorise pour ce faire un emprunt au fonds de roulement totalisant la somme de 38 968,87 \$ taxes nettes, pour un terme de 36 mois, payable en trois versements comme suit :
 - 4 mai 2018: 12 988,87 \$
 - 4 mai 2019: 12 990,00 \$
 - 4 mai 2020: 12 990,00 \$
- 3- Que la résolution 2017-0503-151 ne soit pas autrement modifiée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-20-2017 Re: Projet d'acquisition de mobilier pour le réaménagement du sous-sol de la Mairie

2017-0705-241

Considérant le projet de rénovation du sous-sol de la Mairie;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition du mobilier pour le bureau de l'inspecteur et la salle de conférence comme suit:
 - Bureau et bibliothèque: 1 423,39 \$ + taxes
 - Table et chaises (10): 3 343,00 \$ + taxes
- 3- Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-190-00-641 et 02-610-00-641 "Ameublements et informatique";
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat de M^{me} Normande Durand et M. Benoît Héroux, 1350, rue Henri, Saint-Jean-de-Matha, concernant un immeuble connu comme étant le lot numéro 5 723 553 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 828,2 mètres carrés

2017-0705-242

Considérant la promesse d'achat de M^{me} Normande Durand et M. Benoît Héroux, 1350, rue Henri, Saint-Jean-de-Matha, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 553 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de M^{me} Normande Durand et M. Benoît Héroux, 1350, rue Henri, Saint-Jean-de-Matha, concernant un immeuble connu et portant le numéro de lot 5 723 553 du cadastre du Québec, au montant de 44 573,35 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement du dépôt de 10 249,64 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Normande Durand et M. Benoît Héroux.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Sylvain Daneault, coordonnateur de la Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau Re: Demande d'autorisation de passage du 6^e tour cycliste des Auberges du cœur du nord de Lanaudière le 8 juillet 2017

2017-0705-243

Considérant la demande d'autorisation de passage du 6^e tour cycliste des Auberges du cœur du nord de Lanaudière, le 8 juillet 2017;

Considérant que les cyclistes circuleront par petits groupes, sans entraver la circulation sur, entre autres, le chemin Saint-Jacques;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a déjà délivré un permis pour la tenue de cette activité;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le passage du 6^e tour cycliste des Auberges du cœur du nord de Lanaudière sur le territoire de la municipalité le 8 juillet 2017 suivant des trajets qui emprunteront, entre autres le chemin Saint-Jacques;
- 3- Que pour les fins de logistiques, l'organisation soit invitée à contacter:
 - . M. Benoît Lachance, directeur du poste de Joliette de la Sûreté du Québec pour l'informer de l'événement et des besoins, le cas échéant;
 - . M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, pour le suivi de l'information, s'il y a lieu;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sylvain Daneault, coordonnateur de la Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Re: Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues au printemps 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de cette lettre.

Lettre de M. Alain Bellehumeur, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Réfection de plafonds du Complexe communautaire - Dossier 17-3148

2017-0705-244

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne acte des tarifs proposés par la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. concernant la réfection de plafonds du Complexe communautaire;
- 2- Que le Conseil municipal obtienne une expertise d'un inspecteur en bâtiments avant de poursuivre dans ce dossier;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Manon St-Germain pour M. Carol Henri, secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette Re: Formation d'un comité technique - Débordements postes de pompage - Nomination d'un représentant municipal

2017-0705-245

Considérant la formation d'un comité technique en relation avec la mise en place du plan d'action pour le suivi des débordements aux postes de pompage de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques, pour siéger sur le comité technique à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Manon St-Germain, Ville de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Samares et la Municipalité de Saint-Paul concernant l'utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements à l'école La Passerelle, Pavillon Vert Demain pour le camp de jour

2017-0705-246

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Samares et la Municipalité de Saint-Paul concernant l'utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements de l'école La Passerelle, Pavillon Vert Demain pour les besoins du camp de jour;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente et tous les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne le protocole d'entente à transmettre à la Direction de l'établissement de la Commission scolaire des Samares.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, demande au Conseil municipal pourquoi les travaux face à la sortie du Centre de distribution Patrick Morin ont été faits trois fois et il aimerait savoir qui paye pour ça.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lépine que les travaux ont été refaits parce qu'ils n'avaient pas été jugés acceptables. La facture de ces travaux est assumée entièrement par Gaz Métro.

M. Christian Lépine:

Également, M. Lépine demande une fois de plus ce que la Municipalité entend faire avec le terrain de pétanque du parc des Tourelles.

M. le maire, Alain Bellemare, indique à M. Lépine qu'il n'est pas prévu de défaire ce terrain même s'il n'est pas utilisé pour le moment.

Fin de la séance ordinaire du 5 juillet 2017 à 20 h 05.

(Signé)

Alain Bellemare

Pascal Blais

M. Alain Bellemare
Maire

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2017-0705-234	2017-000351
2017-0705-235	2017-000352
2017-0705-236	2017-000353
2017-0705-237	2017-000354
2017-0705-238	2017-000355
2017-0705-241	2017-000363

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint